

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 305  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

## STRATÉGIES ÉCONOMIQUES



PROGRAMME 305  
**Stratégies économiques**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 305 : Stratégies économiques

Le programme 305 « Stratégies économiques » porte les moyens de la direction générale du Trésor (DG Trésor), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, regroupées sur le programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* ».

Placée sous l'autorité du ministre de l'économie, des finances et de la relance (MEFR), la DG Trésor est chargée de l'analyse économique et du conseil du gouvernement dans l'élaboration et la conduite de la politique économique, commerciale et financière au plan national, européen et international. Elle a pour objectif de favoriser la croissance durable et équilibrée de l'économie française, le plein emploi et le redressement de la trajectoire des finances publiques.

En 2021, tout en préparant la Présidence française du conseil de l'Union européenne (PFUE) pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la DG Trésor a poursuivi, tant en administration centrale que dans son réseau international, la mise en œuvre et la gestion des dispositifs de soutien à l'économie et à la relance dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie covid-19 : après une récession historique en 2020 - chute du PIB de 8 %, la croissance économique a atteint 7 % en 2021 (Insee, janvier 2022).

Dans la continuité de 2020, la reprise de 2021 a été favorisée par le maintien des dispositifs de soutien massif aux entreprises :

- prêts garantis par l'Etat (PGE), accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement ;
- prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES), attribués par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale ;
- prêts bonifiés aux entreprises durement affectées par la crise, en particulier lorsque le recours aux PGE ne s'est pas avéré possible ou suffisant ;
- produits de réassurance publique des risques d'assurance-crédit (CAP, CAP+, Cap Francexport et Cap Francexport+) pour maintenir ou renforcer les couvertures d'assurance-crédit individuelles, tant sur le marché domestique que sur le marché à l'export ;
- avances à diverses structures et organismes faisant face à des difficultés de trésorerie, comme les aéroports et aérodromes, ou bien Ile-de-France Mobilités.

Le Trésor a contribué également à la mise en œuvre des mesures prévues dans la mission budgétaire *Relance* créée en loi de finances initiale (LFI) pour 2021, en particulier dans le cadre du programme 363 « compétitivité ».

Au niveau européen, participant déjà à des outils européens de relance tels le Fonds paneuropéen de garantie de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Trésor a participé aux travaux du plan de relance de la Commission européenne « Next Generation EU », instrument temporaire de relance de plus de 800 milliards d'euros destiné à aider à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie due au coronavirus.

Sur le plan international, le Trésor a poursuivi son rôle sur le soutien économique et financier dans le cadre des réunions du G20 et G7, du FMI ou de la Banque mondiale ou des banques multilatérales de développement. La première réunion des Suppléants du G20, représenté par les directeurs du Trésor et sous-gouverneurs de banque centrale, sous présidence indonésienne, s'est tenue les 9 et 10 décembre 2021 à Bali.

Les services économiques de la DG Trésor à l'étranger ont continué à participer à la gestion de crise, à effectuer des « veilles covid » sur un plan sanitaire et économique en analysant les plans de soutien et les politiques menées dans leur pays de résidence.

Avec le maintien du télétravail généralisé pendant les périodes de confinement, le Trésor a poursuivi ses activités courantes : négociations au sein de l'Union européenne ; gestion de la dette et de la Trésorerie de l'Etat via l'AFT ; tutelles des opérateurs (AFD, Business France, BPI,...) ; suivi des politiques publiques et engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique ; recherche d'une fiscalité internationale juste et efficace ; renforcement de la lutte contre la criminalité financière, y compris la cybercriminalité et le terrorisme ; soutien aux pays à faibles revenus et à la réduction des inégalités.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales**

INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

### **OBJECTIF 2 : Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor**

INDICATEUR 2.1 : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

INDICATEUR 2.2 : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

### **OBJECTIF 3 : Assurer un traitement efficace du surendettement**

INDICATEUR 3.1 : Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

INDICATEUR 3.2 : Efficacité du traitement des dossiers de surendettement

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF**

1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

**INDICATEUR**

1.1 – Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Croissance du PIB							
Réalisation	%	1,3 (INSEE, résultats détaillés T4, 28/02/2020)	-8,0	INSEE (2ème estim T4, février 2022)	INSEE - deuxième estimation T4, février 2022	7,0 (1ère estimation T4, janvier 2022)	INSEE (05/2024)
Prévision de croissance du Gouvernement	%	1,7 (RESF 2019, 10/2018)	-10 (RESF 2021, 10/2020)	Non déterminé	5,0 (PSTAB 2021)	6,0 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	0,4	-1,8	Non déterminé	Non déterminé	-1,0	Non déterminé
Prévision de croissance des instituts de conjoncture	%	1,7 (Consensus forecast, 09/2018)	-9,5 (Consensus forecasts, 09/2020)	Non déterminé	5,3 (Consensus Forecasts 04/2021)	6,1 (Consensus Forecasts, 09/2021)	Non déterminé
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	0,4	-1,3	Non déterminé	Non déterminé	-0,9	Non déterminé
Inflation							
Réalisation	%	1,1	0,5	INSEE (01/2022)	INSEE 01/2022	1,6	INSEE (01/2024)
Prévision d'inflation du Gouvernement	%	1,4 (RESF 2019, 10/2018)	0,5 (RESF 2021, 10/2020)	Non déterminé	1,1 (PSTAB 2021)	1,5 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	0,3	0,0	Non déterminé	Non déterminé	-0,1	Non déterminé
Prévision d'inflation des instituts de conjoncture	%	1,6 (Consensus forecast, 09/2018)	0,5 (Consensus forecasts, 09/2020)	Non déterminé	1,2 (Consensus Forecasts 04/2021)	1,6 (Consensus Forecasts, 09/2021)	Non déterminé
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	0,5	0,0	Non déterminé	Non déterminé	0,0	Non déterminé

**Commentaires techniques**

Source des données : DG Trésor et Insee.

Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF de l'année N (RESF de l'année N, octobre de l'année N-1).

Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus Forecasts, septembre de l'année N-1.

"Consensus Economics (Forecasts)" : organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays.

Mode de calcul : le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée.

## INDICATEUR

## 1.2 – Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant de recettes fiscales	Md€	281,3	256,0	271,2	278,6	295,7	Non déterminé
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	+1,1 % (Réalisation/P LF 2020)	+3,7 % (Réalisation/P LF 2021)	Non déterminé	Non déterminé	+6,1 % (Réalisation/P LF 2022)	Non déterminé

## Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor.

Mode de calcul : il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général. L'écart entre la prévision de recettes fiscales nettes et la réalisation est calculé à partir des prévisions révisées.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Indicateur 1.1 :** Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.

Inflation

La prévision de l'inflation totale pour 2021 du Rapport Economique Social et Financier (RESF) 2021 était de +0,7 %. Cette prévision a été révisée à +1,5 % pour 2021 dans le RESF 2022. Cet écart de +0,8 pt [1] entre la prévision au moment du RESF 2021 et du RESF 2022 est d'une ampleur similaire à celle de l'écart de prévision du Consensus des économistes (leur prévision pour 2021 a été revue de +0,6 pt entre septembre 2020 et septembre 2021). Cet écart s'explique par la reprise économique et le rebond des prix de l'énergie. L'IPC énergie participe ainsi grandement à cet écart : sa contribution à l'inflation pour 2021, prévue à +0,1 pt dans le RESF 2021 a été revue à +0,7 pt dans le RESF 2022, puis à +0,8 pt à l'issue des résultats définitifs de décembre 2021. Les cours du pétrole ont en effet beaucoup augmenté au cours de l'année 2021 [2] (le cours du baril de Brent s'est établi à 60,0 € en moyenne en 2021, contre 36,6 € en 2020), les prix du gaz ont également beaucoup augmenté, en particulier à l'automne 2021, et ceux de l'électricité ont aussi augmenté. À l'issue de l'estimation définitive de l'inflation de décembre 2021 du 14 janvier 2022, l'inflation 2021 est de +1,6 %. L'écart de 0,1 pt entre la prévision d'inflation 2021 du RESF 2022 et la réalisation est entièrement dû aux prix de l'énergie (gaz et pétrole).

[1] Depuis 2000, les prévisions d'inflation du PLF sont sans biais et les écarts de prévision sont comparables à ceux des autres organismes de prévision. Cf. « Que peut-on dire des prévisions d'inflation des projets de loi de finances ? », Trésor-Éco n° 199, mai 2017.

[2] Le pétrole est conventionnellement gelé à sa dernière valeur connue lors de la prévision.

Croissance du PIB

La prévision de croissance du PIB pour 2021 du RESF 2021 était de +8,0 %. Fin janvier 2022, un premier chiffre de croissance effective pour 2021 a été publié dans les comptes de l'Insee, à +7,0 %. Une estimation plus complète et détaillée sera publiée fin mai 2022 et ce chiffre est susceptible d'être révisé jusqu'aux comptes annuels définitifs de 2021 qui seront publiés par l'Insee en mai 2024.

Cette prévision de croissance était, à l'époque de la rédaction du RESF 2021, globalement en ligne avec les organisations internationales compte tenu de l'incertitude majeure qui prévalait à l'époque : la Commission européenne prévoyait +7,6 % et le FMI +7,3 % (l'OCDE était plus en-deçà, à +5,8 %). La prévision du Consensus des économistes s'établissait à +6,9 %. Cette prévision était à mettre en regard de la prévision de croissance pour 2020, qui était de -10 % dans le RESF 2021. Ainsi, le niveau d'activité prévu pour 2021 était de -2,7 pts inférieur à celui de 2019, très proche des -3,3 pts prévus par le Consensus des économistes. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) avait alors qualifié la prévision du gouvernement du niveau d'activité atteint en 2021 de « plausible », avec une prévision

d'activité pour 2022 « prudente » et « volontariste » en 2021. Lors du RESF pour 2022, la prévision de croissance du gouvernement s'établissait à +6,0 % pour l'année 2021 et le HCFP a qualifié cette prévision de « prudente ».

La prévision du RESF 2021 apparaît aujourd'hui supérieure à la croissance estimée pour 2021, du fait de la baisse plus limitée que prévu du PIB en 2020 (-8,0 % d'après les résultats de mai 2021). Ainsi, le niveau d'activité en 2021 serait finalement supérieur à celui prévu dans le RESF 2021 malgré une croissance pour 2021 sans doute inférieure à celle prévue dans le RESF 2021.

### **Indicateur 1.2** : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales

La prévision de recettes fiscales nettes pour l'année 2021 s'établissait à 278,6 Md€ dans le PLF pour 2022. L'exécution est finalement plus élevée et s'établit à 295,7 Md€, soit une révision de +6,1 % par rapport à la prévision actualisée du PLF 2022, en raison d'un rebond de l'activité plus prononcé que prévu en 2021.

## **OBJECTIF**

### **2 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor**

## **INDICATEUR**

**2.1 – Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France au FMI	%	Non déterminé	Non déterminé	93	91	99	100

### **Commentaires techniques**

#### **Précisions méthodologiques**

Le taux de réponse des services économiques aux demandes des administrateurs des institutions financières internationales illustre la réactivité et l'expertise du réseau à l'étranger de la DG Trésor.

Un taux supérieur à 90 % est considéré comme satisfaisant.

Sources des données : DG Trésor

#### Mode de calcul :

Numérateur : nombre de projets effectifs d'instructions réalisées par les services économiques en réponse à ces demandes et validés par les bureaux compétents en administration centrale sur l'année N-1.

Dénominateur : nombre de demandes d'avis adressées par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France sur l'année N-1.

Le résultat est exprimé en pourcentage.



**Stratégies économiques**

Programme n° 305 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****2.2 – Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques	%	Non déterminé	Non déterminé	75	70	88	80

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**

L'indicateur est élaboré sur la base des informations recueillies à travers l'envoi d'un questionnaire de satisfaction sur le rôle des chefs de services économiques aux présidents des comités des conseillers du commerce extérieur de la France relevant de la circonscription du service économique.

Un taux supérieur ou égal à 70 % sera considéré comme satisfaisant.

Source des données : DG Trésor.

**Mode de calcul** :

Numérateur : nombre de réponses très satisfaisantes ou satisfaisantes.

Dénominateur : nombre de questionnaires retournés.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**Indicateur 2.1** : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

Cet indicateur, utilisé pour la première fois pour l'exercice 2021, reflète la réactivité et l'expertise du réseau des services économiques au plan macroéconomique et financier, son effort d'analyse et son implication à répondre aux demandes d'avis de la Représentation Permanente de la France auprès de l'OCDE et du bureau de l'administrateur auprès du Fonds Monétaire International.

Le taux de réponse pour 2021 est de 99 %, permettant d'atteindre et même de dépasser largement la prévision. Ceci atteste à la fois de l'efficacité de la sensibilisation des services économiques et de leur implication sur ces sujets.

**Indicateur 2.2** : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

Cet indicateur, utilisé pour la première fois pour l'exercice 2021, évalue la qualité de l'animation de la communauté d'affaires française à l'étranger via un questionnaire de satisfaction transmis chaque fin d'année aux Présidents des Comités du commerce extérieur de la France (CCEF), composé notamment de données factuelles concernant le nombre de réunions CCEF organisées dans l'année considérée et la transmission régulière à la communauté d'affaires française du pays de résidence d'informations économiques et financières pertinentes.

L'analyse des réponses au questionnaire montre un taux de satisfaction de 88 %, ce qui reflète une animation de la communauté d'affaires locale jugée par cette dernière plus que satisfaisante, malgré un contexte sanitaire encore très contraint en 2021. La prévision de 70 % est atteinte et même largement dépassée.

**OBJECTIF****3 – Assurer un traitement efficace du surendettement****INDICATEUR****3.1 – Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	4,5	4,03	4,5	4,5	3,6	4,5

**Commentaires techniques**

Source des données : Banque de France (BdF).

Le délai moyen de traitement sur l'ensemble de la procédure mesure le temps moyen mis pour traiter l'ensemble des dossiers, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction. Celle-ci peut se conclure par différentes décisions (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées) qui permettent de finaliser la phase d'instruction des dossiers par la commission de surendettement. Cet indicateur décrit le délai moyen de traitement du stock de dossiers à partir d'un stock moyen et d'un flux de sortie et ne tient pas compte de la durée individuelle de traitement de chaque dossier.

Mode de calcul : la valeur indiquée correspond au rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

**INDICATEUR****3.2 – Efficacité du traitement des dossiers de surendettement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	970	1053	970	993	**	950
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	204	215	235	210	241	235

**Commentaires techniques****\* Attention : le réalisé 2020 s'est élevé à 195 (627 EATP pour 122 000 dossiers traités).**

\*\* Le calcul du coût est en cours de finalisation. Les données ne seront pas finalisées par la Banque de France avant fin avril-début mai.

Source des données : BdF.

Mode de calcul :

- Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : le coût est calculé sur la base du rapport entre, au numérateur, le coût complet de l'activité de traitement des dossiers de surendettement et, au dénominateur, le nombre de dossiers traités.

- Nombre moyen de dossiers traités par agent : le numérateur est le nombre total de dossiers traités (nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement du dossier par la commission au cours des douze derniers mois) par an ; le dénominateur est le nombre d'équivalents annuels temps plein (EATP) affectés au traitement des dossiers de surendettement.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 3.1 :** Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure

Le délai de traitement s'inscrit en baisse à 3,6 mois en moyenne en 2021. Ceci résulte d'un pilotage fin permettant de tirer les pleins effets des évolutions législatives des dernières années, des efforts réalisés en matière de productivité et d'une bonne adéquation des moyens et du volume de dossiers à traiter. Ainsi ont pu être combinés des délais courts et une très bonne productivité, cela malgré le rebond des dépôts par rapport à 2020.

**Indicateur 3.2 :** Efficience du traitement des dossiers de surendettement

Le coût complet 2021 du traitement d'un dossier de surendettement n'est pas connu avant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022. Le chiffre retenu dans le RAP 2020 avait trop anticipé les derniers ajustements et le coût unitaire 2020 de 1 118 euros a été corrigé à 1 053 euros.

La productivité a fortement progressé entre 2020 et 2021 (de 195 dossiers par agent à 241), au-delà des pronostics. La Banque ambitionne de renouveler la performance en 2022 mais considère ne pas pouvoir aller au-delà de 250 dossiers par EATP d'ici fin 2024. En 2021, la Banque a en effet bénéficié d'une conjonction très favorable où l'évolution des effectifs s'est accordée avec celle des volumes à traiter, mais le cadre légal et technique ne semble pas permettre de nouveau bond d'efficience à court terme. La loi « Activité professionnelle indépendante » du 14 février 2022 pourrait induire des évolutions dans l'efficience de ce traitement en fonction des publics qui seront effectivement concernés.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 304 716 68 984 849	259 588 542 260 211 854		7 110 000 1 417 063	<b>334 003 258</b> <b>330 613 766</b>	335 503 258
02 – Développement international de l'économie française	60 295 090 58 029 816	5 192 500 4 960 669		35 143	<b>65 487 590</b> <b>63 025 628</b>	65 487 590
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		300 000 1 005 934		17 202 180 48 244 367	<b>17 502 180</b> <b>49 250 300</b>	17 502 180
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>127 599 806</b>	<b>265 081 042</b>	<b>0</b>	<b>24 312 180</b>	<b>416 993 028</b>	<b>418 493 028</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 324 866 (hors titre 2)		+1 324 866	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+816 436	+43 568 368 (hors titre 2)			+44 384 804	
Total des AE ouvertes	128 416 242	334 286 456 (hors titre 2)			462 702 698	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>127 014 665</b>	<b>266 178 457</b>	<b>35 143</b>	<b>49 661 430</b>	<b>442 889 695</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 304 716 68 984 849	259 588 542 257 321 018		7 685 000 1 843 051	<b>334 578 258</b> <b>328 230 344</b>	336 078 258
02 – Développement international de l'économie française	60 295 090 58 029 816	5 192 500 4 856 349		35 673	<b>65 487 590</b> <b>62 921 837</b>	65 487 590
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		300 000 673 544		17 245 744 47 432 761	<b>17 545 744</b> <b>48 106 306</b>	17 545 744
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>127 599 806</b>	<b>265 081 042</b>	<b>0</b>	<b>24 930 744</b>	<b>417 611 592</b>	<b>419 111 592</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 324 866 (hors titre 2)		+1 324 866	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+816 436	+34 366 998 (hors titre 2)			+35 183 434	
Total des CP ouverts	128 416 242	325 703 650 (hors titre 2)			454 119 892	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>127 014 665</b>	<b>262 850 910</b>	<b>117 099</b>	<b>49 275 812</b>	<b>439 258 486</b>	

## Stratégies économiques

Programme n° 305 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020				
	Consommation 2020				
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 722 559 84 517 228	246 658 684 239 482 377	1 100 000 2 165 742	315 481 243	316 981 243 326 165 347
02 – Développement international de l'économie française	62 126 976 62 281 808	5 567 000 4 823 331	277	67 693 976	67 693 976 67 105 415
04 – Économie sociale, solidaire et responsable				0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>129 849 535</b>	<b>252 225 684</b>	<b>1 100 000</b>	<b>383 175 219</b>	<b>384 675 219</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>146 799 036</b>	<b>244 305 708</b>	<b>2 166 019</b>		<b>393 270 762</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020				
	Consommation 2020				
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 722 559 84 517 228	246 658 684 242 379 419	3 500 000 2 565 742	317 881 243	319 381 243 329 462 389
02 – Développement international de l'économie française	62 126 976 62 281 808	5 567 000 5 202 515	277	67 693 976	67 693 976 67 484 599
04 – Économie sociale, solidaire et responsable				0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>129 849 535</b>	<b>252 225 684</b>	<b>3 500 000</b>	<b>385 575 219</b>	<b>387 075 219</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>146 799 036</b>	<b>247 581 934</b>	<b>2 566 019</b>		<b>396 946 988</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	146 799 036	127 599 806	127 014 665	146 799 036	127 599 806	127 014 665
Rémunérations d'activité	108 730 691	96 111 061	94 842 400	108 730 691	96 111 061	94 842 400
Cotisations et contributions sociales	37 287 902	30 602 665	31 407 099	37 287 902	30 602 665	31 407 099
Prestations sociales et allocations diverses	780 442	886 080	765 166	780 442	886 080	765 166
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	244 305 708	265 081 042	266 178 457	247 581 934	265 081 042	262 850 910
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	244 305 708	265 081 042	266 178 457	247 581 934	265 081 042	262 850 910

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	35 143	0	0	117 099
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	35 143	0	0	35 673
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	0	0	0	81 426
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 166 019	24 312 180	49 661 430	2 566 019	24 930 744	49 275 812
Transferts aux ménages	277	0	0	277	0	0
Transferts aux entreprises	0	23 202 180	29 442 647	0	23 820 744	29 285 203
Transferts aux autres collectivités	2 165 742	1 110 000	20 218 783	2 565 742	1 110 000	19 990 610
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>416 993 028</b>			<b>417 611 592</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+816 436			+816 436	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+44 893 234			+35 691 864	
<b>Total*</b>	<b>393 270 762</b>	<b>462 702 698</b>	<b>442 889 695</b>	<b>396 946 988</b>	<b>454 119 892</b>	<b>439 258 486</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 522 004	1 500 000	1 324 866	1 522 004	1 500 000	1 324 866
<b>Total</b>	<b>1 522 004</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 324 866</b>	<b>1 522 004</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 324 866</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		121 324		121 324				
07/2021		22 900		22 900				
11/2021		994 642		994 642				
12/2021		186 000		186 000				
<b>Total</b>		<b>1 324 866</b>		<b>1 324 866</b>				

## Stratégies économiques

Programme n° 305 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	215 272		215 272					
<b>Total</b>	<b>215 272</b>		<b>215 272</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		1 681 255		1 723 582				
<b>Total</b>		<b>1 681 255</b>		<b>1 723 582</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		50 655 645		41 486 336				
<b>Total</b>		<b>50 655 645</b>		<b>41 486 336</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						3 651		3 651
19/11/2021						1 397		1 397
<b>Total</b>						<b>5 048</b>		<b>5 048</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	101 164		101 164		27 800		27 800	
19/11/2021	200 000		200 000		600 000		600 000	
<b>Total</b>	<b>301 164</b>		<b>301 164</b>		<b>627 800</b>		<b>627 800</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						1 071 866		1 071 866
01/12/2021	300 000		300 000			7 063 818		7 138 206
<b>Total</b>	<b>300 000</b>		<b>300 000</b>			<b>8 135 684</b>		<b>8 210 072</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>816 436</b>	<b>53 661 766</b>	<b>816 436</b>	<b>44 534 784</b>		<b>8 768 532</b>		<b>8 842 920</b>



## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
230411 <b>Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : 1 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	3	nc	38
320108 <b>Taxation à un taux réduit de certains revenus de capitaux mobiliers perçus par les caisses de retraite et de prévoyance</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1968 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 219 quater</i>	-	-	-
550103 <b>Exonération des droits d'enregistrement pour les actes portant changement de régime matrimonial</b> Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2005 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 1133 bis</i>	-	-	-
530102 <b>Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020 et 1039</i>	nc	nc	nc
<b>Total</b>	<b>3</b>		<b>38</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 304 716 68 984 849	266 698 542 261 628 917	335 503 258 330 613 766	67 304 716 68 984 849	267 273 542 259 245 495	336 078 258 328 230 344
02 – Développement international de l'économie française	60 295 090 58 029 816	5 192 500 4 995 813	65 487 590 63 025 628	60 295 090 58 029 816	5 192 500 4 892 021	65 487 590 62 921 837
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		17 502 180 49 250 300	17 502 180 49 250 300		17 545 744 48 106 306	17 545 744 48 106 306
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>127 599 806</b>	<b>289 393 222</b>	<b>416 993 028</b>	<b>127 599 806</b>	<b>290 011 786</b>	<b>417 611 592</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+816 436	+44 893 234	+45 709 670	+816 436	+35 691 864	+36 508 300
Total des crédits ouverts	128 416 242	334 286 456	462 702 698	128 416 242	325 703 650	454 119 892
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>127 014 665</b>	<b>315 875 030</b>	<b>442 889 695</b>	<b>127 014 665</b>	<b>312 243 821</b>	<b>439 258 486</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 401 577	+18 411 426	+19 813 003	+1 401 577	+13 459 828	+14 861 406

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	127 599 806	292 818 364	420 418 170	127 599 806	293 436 928	421 036 734
Amendements	0	-3 425 142	-3 425 142	0	-3 425 142	-3 425 142
<b>LFI</b>	<b>127 599 806</b>	<b>289 393 222</b>	<b>416 993 028</b>	<b>127 599 806</b>	<b>290 011 786</b>	<b>417 611 592</b>

Les crédits du programme 305 prévus en PLF ont été modifiés par plusieurs amendements adoptés à l'Assemblée nationale et au Sénat, dont aucun n'a concerné le titre 2.

En fin de compte, les crédits ont été minorés de 3,425 M€ en AE et CP par amendement gouvernemental concernant principalement les titres 3 et 6 de l'action 1 et le titre 6 de l'action 4, et ayant pour finalités principales :

- une minoration de la brique budgétaire « Agence des participations de l'Etat » (APE) de 1 M€ en AE et en CP, faisant passer cette brique de 9 M€ en PLF à 8 M€ en LFI 2021 ;
- une minoration de la brique budgétaire « Fonctionnement DG Trésor Centrale » de 0,36 M€ en AE et en CP, faisant passer cette brique de 3,36 M€ en PLF à 3 M€ en LFI 2021 ;
- une minoration de la brique budgétaire « Partenariats avec des organismes tiers » de 0,31 M€ en AE et en CP, faisant passer cette brique de 7,11 M€ en AE et 7,68 M€ en CP en PLF à 6,8 M€ en AE et 7,37 M€ en CP en LFI 2021 ;

- une minoration de la brique budgétaire « Économie sociale, solidaire et responsable » de 1,65 M€ en AE et en CP, faisant passer cette brique de 19,15 M€ en AE et 19,20 M€ en CP en PLF à 17,50 M€ en AE et 17,55 M€ en CP en LFI 2021.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est à signaler en 2021.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits ouverts en LFI 2021 (416,99 M€ en AE et 417,61 M€ en CP, hors fonds de concours et attribution de produits, ont été modifiés par les mouvements réglementaires suivants :

- un virement de crédits (décret n° 2021-830 du 28 juin 2021) hors titre 2 (HT2) d'un montant de 27 800 € en AE et CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », destiné au financement de l'hébergement de données informatiques à Osny par les douanes ;
- un virement de crédits (décret n° 2021-830 du 28 juin 2021) de titre 2 (T2) d'un montant de 101 164 € en AE et CP depuis le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », destiné au financement d'une attachée de la direction du budget dans le corps des attachés économiques ;
- un transfert de crédits (décret n° 2021-831 du 28 juin 2021) HT2 d'un montant de 3651 € en AE et CP à destination du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer », destiné au financement de frais de quarantaine de l'IEOM en Nouvelle-Calédonie ;
- un virement de crédits (décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021) HT2 d'un montant de 600 000 € en AE et CP à destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulation » de la mission « Economie », destiné au financement par la DG Trésor de la création et de la maintenance 2021 d'une plate-forme en ligne « IMPACT » dont la gestion est dévolue à la DGE ;
- un virement de crédits (décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021) T2 d'un montant de 200 000 € en AE et CP depuis le programme 134 « Développement des entreprises et régulation » de la mission « Economie », destiné au financement de la sécurisation de la fin de gestion de la DG Trésor en dépenses de personnel du CAS Pensions ;
- un transfert de crédits (décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021) HT2 d'un montant de 1397 € en AE et CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » et destinés au financement de la part DG Trésor de l'acheminement du stock Etat des masques grand public par le ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, les crédits ouverts en LFI 2021 ont été abondés par des reports d'un montant de 50,66 M€ en AE et 41,49 M€ en CP pour les crédits généraux (arrêté du 23 février 2021), et de 1,68 M€ en AE et 1,72 M€ en CP pour les fonds de concours (arrêté du 29 janvier 2021).

Enfin, les crédits ouverts en LFI 2021 ont été modifiés par :

- une annulation de crédits HT2 de 1,07 M€ en AE et CP par la loi de finances rectificative (LFR) n° 2021-953 du 19 juillet 2021 ;
- un arrêté de répartition T2 (article 11 de la LOLF) du 03/11/2021 attribuant au programme 305 un montant de 0,215 M€ de crédits T2 au titre des surcoûts liés au nouveau mode de calcul du capital décès en 2021 ;
- une attribution de crédits T2 de 0,3 M€ en AE et CP par la loi de finances rectificative (LFR n° 2) n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
- une annulation de crédits HT2 de 7,06 M€ en AE et de 7,14 M€ en CP par la loi de finances rectificative (LFR n° 2) n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant des crédits rattachés en 2021 par voie de fonds de concours s'élève à 1,32 M€ en AE et en CP pour une prévision initiale de 1,5 M€. Ces crédits sont rattachés au fonds de concours n° 1-2-00508 destiné au financement et aux travaux d'organismes internationaux compétents en matière de normalisation comptable.

Ce fonds de concours est alimenté par les contributions volontaires des sociétés françaises suite à des appels de fonds de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Ces crédits ont été consommés en 2021 à hauteur de 0,64 M€ en AE et 0,63 M€ en CP.

S'agissant des attributions de produits issus de la vente de biens mobiliers du réseau international, après un rattachement résiduel en 2020 (compte tenu du fait que la gestion de ces biens a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger), aucune n'a été constatée en 2021.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	637 999	2 971 085	3 609 084	637 999	2 720 471	3 358 470
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>637 999</b>	<b>2 971 085</b>	<b>3 609 084</b>	<b>637 999</b>	<b>2 720 471</b>	<b>3 358 470</b>

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale (excluant la rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État) de 3,33 M€ en AE et de 3,36 M€ en CP, dont 2,69 M€ en AE et 2,72 M€ en CP pour les crédits hors titre 2 et 0,64 M€ (en AE et CP) pour les crédits de titre 2.

Une mise en réserve complémentaire de 0,28 M€ (en AE du HT2 uniquement) a été appliquée sur le programme 305, aboutissant en mars 2021 à un montant total de réserve sur les crédits HT2 de 2,97 M€ en AE et 2,72 M€ en CP.

En fin de gestion 2021, un dégel intégral de la réserve des crédits de T2 du programme 305 a été autorisé.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	LFI + LFR 2021	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	455,40	445,00	0,00	442,63	-2,37
1025 – Catégorie A	+1,00	509,20	391,00	0,00	372,08	-18,92
1026 – Catégorie B	+1,00	141,80	127,00	0,00	125,28	-1,72
1027 – Catégorie C	-1,00	351,60	273,00	0,00	320,05	+47,05
<b>Total</b>	<b>+1,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>1 236,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 260,04</b>	<b>+24,04</b>

## Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1024 – Catégorie A+	0,00	-23,00	+3,49	+6,74	-5,05	+11,79
1025 – Catégorie A	0,00	-131,00	-2,04	-3,08	-13,55	+10,47
1026 – Catégorie B	0,00	-10,00	-1,05	-4,47	-4,26	-0,21
1027 – Catégorie C	0,00	-26,00	-0,10	-6,45	+3,10	-9,55
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-190,00</b>	<b>+0,30</b>	<b>-7,26</b>	<b>-19,76</b>	<b>+12,50</b>

Par ailleurs, un emploi de catégorie A fait l'objet d'un virement du programme 218 (DB) vers le programme 305 (DG Trésor) à compter du 1er janvier 2021 pour un montant annuel d'environ 101 164 € (décret n° 2021-830 du 28 juin 2021 - point 71 du rapport). Toutefois, les transferts de gestion intra-ministériels ne sont pas retracés en emplois dans le tableau supra (colonne 4).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	107,50	4,00	7,30	125,50	68,60	6,99	+18,00	+15,00
1025 – Catégorie A	88,06	12,00	7,67	92,96	45,16	6,60	+4,90	+4,00
1026 – Catégorie B	17,20	7,00	6,81	18,20	6,00	7,29	+1,00	-9,00
1027 – Catégorie C	98,80	5,80	6,13	82,00	74,00	6,12	-16,80	-23,00
<b>Total</b>	<b>311,56</b>	<b>28,80</b>		<b>318,66</b>	<b>193,76</b>		<b>+7,10</b>	<b>-13,00</b>

Le nombre de mouvements s'est élevé en 2021 à 312 sorties (pour 372 prévues en PLF 2021) et 319 entrées (pour 359 prévues), soit un schéma d'emplois réalisé à hauteur de +7 ETP pour -13 prévus en LFI.

En cours de gestion, un arbitrage ministériel a confirmé le maintien en gestion de 20 ETP. Cet ajustement du schéma d'emplois correspond principalement à la mise en conformité d'arbitrages dans le cadre d'action publique 2022 relatifs aux postes du réseau international, ainsi qu'à la gestion des derniers postes en région, au renforcement des services informatiques et à la création de postes imposée par la crise.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-29 ETP) est supérieur à la prévision du PLF 2021 (-25 ETP).

Les primo-recrutements (194 ETP pour 200 prévus en PLF) ont concerné des agents de catégorie C (74 ETP, dont principalement des agents de droit local et des volontaires internationaux en administration), A+ (69 ETP) et A (45 ETP).

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	734,00	752,36	-189,00	0,00	+8,38	+9,51	-8,31	+17,82
Services régionaux	19,00	19,53	0,00	0,00	0,00	-5,25	-5,08	-0,17
Services à l'étranger	479,00	484,15	-1,00	0,00	-8,08	-10,77	-5,62	-5,15
Autres	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	-0,75	-0,75	0,00
<b>Total</b>	<b>1 236,00</b>	<b>1 260,04</b>	<b>-190,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,30</b>	<b>-7,26</b>	<b>-19,76</b>	<b>+12,50</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+1,00	755,50
Services régionaux	-3,00	17,70
Services à l'étranger	-11,00	489,60
Autres	0,00	4,00
<b>Total</b>	<b>-13,00</b>	<b>1 266,80</b>

La ligne "autres" recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE, sise à Paris.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	734,00	751,36
02 – Développement international de l'économie française	502,00	508,68
<b>Total</b>	<b>1 236,00</b>	<b>1 260,04</b>
Transferts en gestion		0,00

En 2021, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 260 ETPT, dont :

- 751 ETPT pour l'action 1 "Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen" (soit 59,6 % de l'ensemble de la consommation d'ETPT du programme) ;
- 509 ETPT pour l'action 2 "Développement international de l'économie française" (soit 40,4 %).

L'action 4 ouverte en 2021 sur le programme 305 ne consomme ni emplois, ni masse salariale.

Par ailleurs, n'est pas retracé le transfert en gestion d'un emploi de catégorie A du programme 218 (DB) vers le programme 305 (DG Trésor) correspondant au décret de virement n° 2021-830 du 28 juin 2021 (cf supra).

**Stratégies économiques**

Programme n° 305 | Justification au premier euro

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
10,00	0,13	0,00

Sur l'année scolaire 2020/2021, 10 apprentis étaient présents à la DG Trésor pour une dépense de masse salariale de 128 137 € :

- de septembre 2020 à décembre 2020 : 6 apprentis (29 451 € en masse salariale) ;
- de janvier 2021 à août 2021 : 10 apprentis (98 686 € en masse salariale).

Enfin, de septembre 2021 à décembre 2021 (année scolaire 2021/2022), 11 apprentis étaient présents pour une dépense de masse salariale de 50 232€.

En 2021, la masse salariale des apprentis est donc de 148 918 euros.

**INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		
<b>Effectifs gérants</b>	<b>22,8</b>	<b>5,7%</b>
administrant et gérant	14,3	3,6%
organisant la formation	2	0,5%
consacrés aux conditions de travail	0	0,0%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	6,5	1,6%

Les effectifs intégralement gérés par la DG Trésor comprennent :

- les agents des corps des conseillers économiques (décret n° 2004-1260 du 25 novembre 2004) et des attachés économiques (décret n° 97-511 du 21 mai 1997) ;
- les agents de ces corps détachés sur le statut d'emploi de ministre-conseiller pour les affaires économiques (décret n° 2004-1259 du 25 novembre 2004) ;
- les agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- les volontaires internationaux en administration (VIA) et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international de la DG Trésor.

Dans le plafond d'emplois figurent également des effectifs partiellement gérés. Au 31 décembre 2021, cela concerne près de 116 agents d'autres directions du ministère de l'économie et des finances ou d'autres ministères accueillis en détachement dans les corps ou les statuts d'emploi précités.

Au 31 décembre 2021, les effectifs hors plafond d'emplois recouvrent notamment 70 agents mis à disposition et 38 agents en détachement sortant.

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ». Il convient de préciser que les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional de la DG Trésor gèrent également les agents des corps directionnels (attachés et conseillers économiques) affectés à l'administration centrale de la DG Trésor (31) et de la DGE (3) et en disponibilité (11). Par ailleurs, la DG Trésor apporte un soutien à la gestion des ressources humaines des VIA et des ADL de l'EPIC Business France.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
63%	18%	2%	17%

(1) Mise à disposition (MAD)

(2) Congé de longue durée (CLD) et congé de fin d'activité (CFA)

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>108 730 691</b>	<b>96 111 061</b>	<b>94 842 400</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>37 287 902</b>	<b>30 602 665</b>	<b>31 407 099</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	25 555 363	20 371 152	20 447 196
– Civils (y.c. ATI)	25 155 897	19 963 408	20 085 820
– Militaires	399 466	407 744	361 376
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	11 732 539	10 231 513	10 959 902
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>780 442</b>	<b>886 080</b>	<b>765 166</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>146 799 036</b>	<b>127 599 806</b>	<b>127 014 665</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>121 243 672</b>	<b>107 228 654</b>	<b>106 567 468</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2021, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est inférieure (-2,04 %) à celle de 2020 (à périmètre identique, ie hors DLF), et au montant initialement prévue en LFI. Cette diminution résulte notamment d'une forte baisse des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) au titre du change-prix (-1,5 M€ par rapport à la LFI).

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'est élevé en 2021 à 469 245 €, pour 31 bénéficiaires (8 agents de catégorie A+ et 23 agents de catégorie A).

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>107,21</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	121,24
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-11,93



## Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,11
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,45
– Mesures de restructuration	-0,09
– Autres dépenses de masse salariale	-1,56
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-1,25</b>
EAP schéma d'emplois 2020	-2,25
Schéma d'emplois 2021	1,00
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,22</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,01</b>
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,50</b>
GVT positif	1,95
GVT négatif	-2,45
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,95</b>
Indemnisation des jours de CET	0,33
Mesures de restructurations	0,00
Autres rebasages	0,61
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,08</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,04
Autres variations	-0,12
<b>Total</b>	<b>106,57</b>

L'exécution 2021 des crédits du titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 106,57 M€, soit -0,66 M€ par rapport à la LFI (107,23 M€). Cette légère sous-exécution se répartit principalement :

- pour +1,05 M€, une exécution 2020 (121,24 M€) supérieure à la prévision d'exécution 2020 (120,19 M€) utilisée lors de la construction du PLF 2021 ;
- pour +0,54 M€, par un impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020 moindre (-11,93 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2021 (-12,47 M€) ;
- pour -0,83 M€, un solde Rebasage - Débasage (-1,16 M€) plus important que celui anticipé lors de la construction du PLF 2021 (-0,33 M€) ;
- pour +0,3 M€, un impact négatif du schéma d'emplois moindre (-1,25 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2021 (-1,55 M€) ;
- pour -0,83 M€, un GVT solde plus important (-0,5 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2021 (+0,33 M€) ;
- et pour -0,81 M€, des autres variations de dépenses de personnel (-0,08 M€) plus faibles que lors du PLF 2021 (+0,73 M€), lié notamment à la variation de l'IRE.

La ligne « Autres » (-1,56 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement -1,68 M€ au titre des rappels sur exercice antérieur, +0,84 M€ au titre des rétablissements de crédits et -0,47 M€ au titre des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL.

La ligne « Autres » (+0,61 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement +1,28 M€ au titre des rappels sur exercice antérieur, -0,74 € au titre des rétablissements de crédits et +0,08 M€ au titre des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL.

La ligne « Autres » (-0,12 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend notamment -1,45 M€ au titre de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE), +0,45 M€ au titre de l'indemnitaire de l'Autorité de normes comptables (ANC), +0,15 M€ au titre de la rémunération des apprentis ainsi que divers ajustements.

Le coût du GVT positif s'élève à +1,95 M€, soit +1,83 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -2,45 M€, soit -2,3 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est d'environ -0,50 M€.

L'écart sur le GVT négatif par rapport à la prévision en PLF 2021 provient non seulement de l'actualisation des coûts 2021 mais également des coûts sortants 2020, plus élevés que prévus, qui sont utilisés pour déterminer l'impact du schéma d'emploi de 2020 sur 2021.

Le montant de la variation de l'indemnité dégressive IE-CSG est de -0,05 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	95 179	112 300	122 296	83 044	109 936	111 063
1025 – Catégorie A	81 120	94 302	85 842	71 840	85 435	77 187
1026 – Catégorie B	51 344	51 896	53 301	43 391	46 076	46 913
1027 – Catégorie C	31 070	37 095	32 859	29 701	32 352	30 885

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2021. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors cotisations patronales, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts moyens constatée entre la LFI 2021 et la réalisation 2021 résulte principalement de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger en fonction, notamment, de la situation administrative et du pays d'affectation des agents du réseau de la DG Trésor.

Cette variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger explique également des coûts globaux supérieurs aux coûts de sortie pour les catégories A et C.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						53 401	106 802
Revalorisation des rémunérations des contractuels A	5	A	Contractuels	07-2020	6	15 783	31 566
Revalorisation des rémunérations des contractuels A+	9	A+	Contractuels	07-2020	6	37 618	75 236
Mesures statutaires						15 578	15 578
CIGEM Attachés (GRAF du A)	2	A	Attachés d'administration	01-2021	12	6 554	6 554
Réforme catégorie C PPCR	90	C	Titulaires	01-2021	12	2 827	2 827
Réforme catégorie A PPCR	139	A	Titulaires	01-2021	12	6 197	6 197
Mesures indemnitaires						152 495	239 422
Revalorisation des rémunérations des contractuels A	9	A	Contractuels	07-2021	6	28 410	56 820
Revalorisation des rémunérations des contractuels A+	14	A+	Contractuels	07-2021	6	58 517	117 034
Part variable des contractuels A+ et A	30	A+ et A	Contractuels	01-2021	12	65 568	65 568

**Stratégies économiques**

Programme n° 305 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
<b>Total</b>						<b>221 474</b>	<b>361 802</b>

Les mesures catégorielles réalisées en 2021 s'élèvent à 0,22 M€, hors CAS « Pensions », soit une exécution inférieure de 0,11 M€ par rapport la prévision de 0,33 M€ inscrite en PLF 2021.

Cette variation s'explique principalement par deux raisons :

1/ la réforme du statut des conseillers économiques initialement prévue en janvier 2021 (31,7 k€ en PLF 2021) a finalement été reportée sur janvier 2022 : son coût sur 2021 est donc nul ;

2/ la revalorisation des rémunérations des contractuels A+ et A initialement prévue en janvier 2021 (total de 193,7 k€ en PLF 2021) a finalement été décalée au 1er juillet 2021, abaissant son coût total en 2021 à 86,9 k€).

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) sont portées par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE de ce programme dont le responsable est la secrétaire générale des ministères économiques et financiers.

***Dépenses pluriannuelles***

## Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>334 286 456</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>325 703 650</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>315 875 030</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>312 243 821</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>4 130</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>4 091 568</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>18 407 296</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>308 152 254</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>11 679 749</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>5 557 785</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>17 237 534</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>4 091 568</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>13 145 966</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>315 875 030</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>308 152 254</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>7 722 776</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>20 868 742</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>11 987 832</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>8 880 910</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP nécessaires à compter de 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 correspond principalement :

- pour 3,425 M€, à la participation de l'Etat aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris-La Défense, qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€) et n'a été couverte à fin 2021 qu'à hauteur de 3,575 M€ (2,5 M€ en 2019, 0,5 M€ en 2020 et 0,575 M€ en 2021), le reste des paiements devant s'étaler jusqu'en 2027 ;
- pour 7,8 M€ à divers engagements de l'agence des participations de l'Etat (APE) qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements dès 2021 ;
- pour 6,2 M€ à des engagements au titre de l'ESSR, dont 4,3 M€ pour 6 contrats à impact (CI) qui doivent faire l'objet de paiements échelonnés de 2022 à 2026 et dont 1,9 M€ pour des restes à payer répartis sur les 36 UO régionales de l'ESSR ;
- pour 1,4 M€ pour les engagements sur l'UO DG Centrale à des marchés en cours (dont commissaires aux comptes pour environ 400 k€) et à des mises à disposition non encore remboursées (environ 700 k€) ;
- pour 0,6 M€ à des commandes de fin de gestion payées dès le début 2022 pour le réseau de la DG Trésor ;
- et pour 0,3 M€ à diverses factures pour l'AFT parvenues en fin d'année 2021.

## Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

## Justification par action

## ACTION

## 01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 304 716	268 198 542	<b>335 503 258</b>	67 304 716	268 773 542	<b>336 078 258</b>
	68 984 849	261 628 917	<b>330 613 766</b>	68 984 849	259 245 495	<b>328 230 344</b>

L'action 01 poursuit quatre finalités principales :

- l'élaboration des prévisions économiques et le conseil sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel ;
- la régulation du financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
- les négociations commerciales financières et commerciales bilatérales et multilatérales et l'aide au développement ;
- le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

Les dépenses afférentes à cette action sont des dépenses de l'administration centrale de la DG Trésor, mais aussi de l'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie et la dette de l'État, de l'Agence des participations de l'État (APE), qui veille aux intérêts de l'État actionnaire, de l'Autorité des normes comptables (ANC), qui est chargée de définir les normes de la comptabilité privée, et de la Mission d'appui au financement des infrastructures (FIN INFRA) qui fournit une expertise juridique et financière sur les projets d'investissement dans les infrastructures d'intérêt général, notamment de ceux nécessitant la mise en place de financements privés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	67 304 716	68 984 849	67 304 716	68 984 849
Rémunérations d'activité	44 848 066	46 070 620	44 848 066	46 070 620
Cotisations et contributions sociales	21 660 365	22 249 337	21 660 365	22 249 337
Prestations sociales et allocations diverses	796 285	664 892	796 285	664 892
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	261 088 542	260 211 854	261 088 542	257 321 018
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	261 088 542	260 211 854	261 088 542	257 321 018
Titre 5 : Dépenses d'investissement				81 426
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				81 426
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 110 000	1 417 063	7 685 000	1 843 051
Transferts aux entreprises	6 000 000		6 575 000	
Transferts aux autres collectivités	1 110 000	1 417 063	1 110 000	1 843 051

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Total</b>	<b>335 503 258</b>	<b>330 613 766</b>	<b>336 078 258</b>	<b>328 230 344</b>

### Titre 3 - Dépenses de fonctionnement

#### Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France et les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (248,9 M€ en AE et en CP)

1°) Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (222 M€ en AE et en CP)

Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère la Banque de France pour les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les huit conventions techniques signées dans ce cadre concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques, l'appui à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, les adjudications de valeurs du Trésor, le droit au compte et, enfin, la gestion du fichier central des chèques (FCC), étant précisé que cette dernière mission est financée par une contribution des établissements de crédit.

Le contrat de performance signé le 21 décembre 2011 entre l'État et la Banque de France, complété par un avenant du 20 octobre 2016, prévoyait la fixation d'un objectif annuel de rémunération convenu entre les parties sur la période 2017-2020. Ce contrat a pris fin avec l'entrée en vigueur du contrat de performance signé en septembre 2021 portant sur la période 2022-2024. En 2021, la rémunération versée à la Banque de France s'est établie à 222 M€. Les coûts afférents s'inscrivent dans une trajectoire baissière favorisée par la diminution tendancielle du nombre de dossiers de surendettement, mais aussi par les réformes engagées depuis plusieurs années par la Banque de France et le Gouvernement. Ainsi, la modernisation du traitement du surendettement a permis de réduire encore les effectifs affectés à cette mission et d'accroître significativement leur productivité (de 195 dossiers par agent en 2020 à 241 en 2021). Cette modernisation repose notamment sur le déploiement de nouveaux outils informatiques, ainsi que sur les mesures législatives de simplification et d'accélération de la procédure issues des lois n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II), et n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, qui produisent désormais leur plein effet.

2°) Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (26,9 M€ en AE et en CP)

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) sont chargés, chacun dans sa zone d'intervention, d'exercer des missions d'intérêt général qui leur sont confiées par l'État. Les contrats de performance signés avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 721-7 (pour l'IEDOM) et L. 721-5 et suivants (pour l'IEOM) du Code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accréditées dominiennes du Trésor.

Dans les collectivités du Pacifique, les prestations fournies par l'IEOM pour le compte de l'Etat, sont les suivantes : l'émission monétaire et l'entretien de la circulation fiduciaire ; la mise en œuvre de la politique et la définition des instruments nécessaires à sa mise en œuvre ; contribuer à la stabilité financière de la zone et à la gestion du FICOM ; assurer la tenue des comptes de l'Etat ; l'établissement de la balance des paiements ; participer à l'inclusion bancaire grâce à l'observatoire des tarifs bancaires, l'exercice du droit aux fichiers réglementaires (dont le fichier central des chèques, FCC) et, dans les îles de Wallis-et-Futuna, la tenue du secrétariat de surendettement.

Les contrats de performance entre l'Etat et les instituts d'émission ont été signés le 12 décembre 2012. Ils ont été complétés par un avenant précisant le montant de la rémunération au titre de l'année 2021 le 6 octobre 2021. Pour mémoire, la rémunération globale des instituts d'émission s'inscrit à la hausse par rapport à 2020, suite à l'évolution du



mode de rémunération. L'IEOM n'est en effet plus rémunéré par les intérêts perçus sur son compte d'opération. Sa rémunération est désormais intégralement budgétisée sur ce programme.

En 2021, les crédits consommés s'élevaient à 26,9 M€ en AE et en CP, soit un taux d'exécution des crédits ouverts en LFI de 100 %. Ils se répartissaient ainsi entre les deux instituts d'émission : 4,66 M€ au profit de l'IEDOM, principalement pour le traitement du surendettement, et 22,24 M€ au profit de l'IEOM pour les missions confiées par l'Etat.

#### **Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'APE (7,02 M€ en AE et 4,48 M€ en CP)**

La dépense constatée en 2021 pour les prestations d'études au titre de contrats financiers, juridiques, comptables et stratégiques réalisées pour le compte de l'Agence des participations de l'État (APE) s'est élevée à 7,016 M€ en AE et 4,482 M€ en CP.

L'augmentation sensible du niveau d'engagement telle que constatée en 2021 par rapport à 2020 (3,15 M€) s'explique principalement par le recours à différents cabinets de conseils stratégiques à la fin du dernier trimestre 2021 pour accompagner l'APE dans les travaux de revue stratégique du portefeuille en prévision de la prochaine mandature.

#### **Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (1,29 M€ en AE et 1,26 M€ en CP)**

L'exercice 2021 s'est caractérisé par (i) une consommation plus forte que l'estimation initiale (0,8 M€ en AE et CP) et (ii) par une ouverture de crédits en LFR dédiés au Fonds de développement économique et sociale (FDES) (600 M€ en AE et CP). Ainsi, l'activité combinée du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a conduit à une consommation de 1,293 M€ en AE et 1,255 M€ en CP.

Deux principaux types de dépenses peuvent être distingués :

- des missions d'audit et de conseil principalement juridique (avocat) à la demande et en appui à l'action du CIRI : 892 k€ en AE et en CP ; la dynamique de cette dépense est liée à la forte augmentation du nombre des dossiers traités par le CIRI comprenant une intervention directe de l'Etat (octroi d'un prêt) lié au contexte du Covid-19 ;
- le financement d'audits au bénéfice d'entreprises et demandés par les CODEFI (principalement audits financiers) a représenté 401 k€ en AE et 364 k€ en CP ; la dynamique de cette dépense est liée à un report non marginal de lancement d'audits dont les demandes, déposées auprès du CIRI en 2020, n'ont pu être traitées qu'en 2021.

La dynamique de cette dépense est liée tout d'abord de l'augmentation du volume des dossiers que le CIRI est amené à traiter annuellement, et ce, dans le contexte économique marqué par la crise sanitaire. Par ailleurs et par-delà l'effet volume, le CIRI est amené à intervenir dans le cadre d'une diversification de la typologie des dossiers – en ce compris le déploiement du fonds de transition, marquée par une complexité renforcée. Or le traitement nécessite le recours – dans le cadre d'une forte réactivité – à des compétences extérieures d'une nature principalement juridique ou financière.

#### **Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,68 M€ en AE et 0,64 M€ en CP)**

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor ont été consommés pour un montant de 0,681 M€ en AE et de 0,637 M€ en CP. Ils sont essentiellement consacrés aux frais de promotion des valeurs du Trésor, aux abonnements de l'Agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs (licences Bloomberg, audits comptables, bulletins mensuels et rapport d'activité, frais de traduction, maintenance du site Internet, frais de communication).

#### **Dépenses diverses de la DG Trésor (1,03 M€ en AE et 0,96 M€ en CP)**

Ces dépenses recouvrent principalement les remboursements de mises à disposition (0,63 M€ en AE et 0,80 M€ en CP) et le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées avec la garantie de l'État par BPI Assurance Export et aux opérations réalisées pour le compte de l'État par Natixis (0,17 M€ en AE et CP).

#### **Autorité des normes comptables (0,64 M€ en AE et 0,63 M€ en CP)**

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies en dépenses de titre 3 à 0,644 M€ en AE et à 0,632 M€ en CP et correspondent principalement à la cotisation annuelle à l'European Financial Reporting Advisory Group (0,35 M€ en AE et en CP), entité auprès de laquelle une cotisation exceptionnelle de 0,15 M€ en AE et CP a en sus été versée en 2021.

## Titre 6 - Dépenses d'intervention

### Contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (1,28 M€ en AE et 1,18 M€ en CP)

Ce total a principalement concerné la participation 2021 de la DG Trésor :

- à l'association Bruegel, pour un montant de 0,21 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut Louis Bachelier (ILB), pour un montant de 0,7 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut européen de régulation financière (EIRF), uniquement en CP, pour un montant de 0,1 M€ ;
- au Centre for economic policy research (CEPR), afin de faciliter la réalisation de son projet de développement et de transfert à Paris, pour un montant de 0,3 M€ en AE et de 0,1 M€ en CP.

### Participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris (0 € en AE et 0,58 M€ en CP)

7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,575 M€, ont été consacrés en 2021 à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris.

### Autorité des normes comptables (0 € en AE et CP)

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies en dépenses de titre 6 à 0 € en AE et en CP ; en effet, l'habituelle cotisation annuelle de la France à l'International Financial Reporting Standards Foundation n'a pas été versée en 2021 compte tenu de difficultés administratives qui ont amené à reporter ce versement sur 2022.

## ACTION

### 02 – Développement international de l'économie française

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Développement international de l'économie française	60 295 090	5 192 500	<b>65 487 590</b>	60 295 090	5 192 500	<b>65 487 590</b>
	58 029 816	4 995 813	<b>63 025 628</b>	58 029 816	4 892 021	<b>62 921 837</b>

Constitué de 31 circonscriptions placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux en charge de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse et la veille économique et financière de l'environnement économique international ;
- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du Président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises françaises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France, opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où BF ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

**Stratégies économiques**

Programme n° 305 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	60 295 090	58 029 816	60 295 090	58 029 816
Rémunérations d'activité	51 262 995	48 771 780	51 262 995	48 771 780
Cotisations et contributions sociales	8 942 300	9 157 762	8 942 300	9 157 762
Prestations sociales et allocations diverses	89 795	100 274	89 795	100 274
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 192 500	4 960 669	5 192 500	4 856 349
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 192 500	4 960 669	5 192 500	4 856 349
Titre 5 : Dépenses d'investissement		35 143		35 673
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		35 143		35 673
<b>Total</b>	<b>65 487 590</b>	<b>63 025 628</b>	<b>65 487 590</b>	<b>62 921 837</b>

**Titre 3 - Dépenses de fonctionnement**

Depuis 2019, toutes les dépenses d'immobilier et d'investissement et la plus grande partie des dépenses de fonctionnement courant du réseau international de la DG Trésor, effectuées à l'étranger, sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Des dépenses de fonctionnement, dont une partie des dépenses informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système d'information unifié de la direction, demeurent portées par les crédits du programme 305. Elles se sont élevées en 2021 à 4,96 M€ en AE et 4,86 M€ en CP, dont 14 % payées depuis l'étranger et 86 % payées depuis Paris pour le compte du réseau.

Ces dépenses se répartissent en :

- dépenses informatiques (2,07 M€ en AE et 2,09 M€ en CP) ;
- frais de changement de résidence (1,64 M€ en AE et CP) ;
- dépenses de fonctionnement courant (1,25 M€ en AE et 1,13 M€ en CP).

**Titre 5 - Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement de 35 143 € en AE et 35 673 € en CP correspondent à l'acquisition - matériel et maintenance pluriannuelle - d'un matériel de sécurité informatique (pare-feu applicatif).

**ACTION****04 – Économie sociale, solidaire et responsable**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		17 502 180	17 502 180		17 545 744	17 545 744
		49 250 300	49 250 300		48 106 306	48 106 306

Sous l'impulsion de la secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale Solidaire (ESS) et Responsable (SE ESSR) placée en juillet 2020 auprès du ministre chargé de l'économie, l'action 04 du programme 305 créée en 2021 porte les crédits mobilisés par l'État sur les quatre axes suivants :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de soutien au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- apporter un appui au dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants nationaux de l'ESS ;
- assurer le suivi et la régulation de la finance solidaire, des pratiques d'investissements à impact social (IIS) en France, ainsi que le soutien au développement de ces pratiques ;
- assurer le suivi des aspects européens et internationaux de l'ESS et de l'IIS et représenter la France au sein des instances concernées (Union européenne, OCDE, OIT...).

Les crédits sont répartis en deux sous-actions :

- **une sous-action 1** pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) ;
- **une sous-action 2** pour les crédits dédiés au Dispositif local d'accompagnement (DLA), sous forme d'enveloppes déconcentrées dont le pilotage et la gestion sont déléguées aux directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	1 005 934	300 000	673 544
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	1 005 934	300 000	673 544
Titre 6 : Dépenses d'intervention	17 202 180	48 244 367	17 245 744	47 432 761
Transferts aux entreprises	17 202 180	29 442 647	17 245 744	29 285 203
Transferts aux autres collectivités		18 801 720		18 147 559
<b>Total</b>	<b>17 502 180</b>	<b>49 250 300</b>	<b>17 545 744</b>	<b>48 106 306</b>

### **Sous-action 1. Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) (38,1 M€ en AE et 35,9 M€ en CP)**

#### Dépenses de fonctionnement (0,06 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 56 k€ en AE et CP contre une programmation de 300 k€ en AE et CP.

L'enveloppe initialement prévue de 300 k€ était dédiée à la dématérialisation de la procédure de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), dont l'instruction est assurée par les préfetures de région. Ces crédits devaient servir à couvrir les frais d'un prestataire extérieur. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail des services déconcentrés de l'Etat en raison de la situation sanitaire ainsi que de la mise en place de la réforme territoriale de l'Etat en 2021, une partie des travaux du projet de dématérialisation a été reportée en 2022.

#### Dépenses d'intervention dans le cadre du développement de l'ESSR et du soutien à l'IIS (38,0 M€ en AE et 35,8 M€ en CP)

*1/ Soutien aux structures nationales de l'ESS (hors DLA) (1,8 M€ en AE et CP)*

Ces crédits sont dirigés vers trois catégories d'acteurs : « têtes de réseaux » nationales de l'ESS, avec lesquelles l'Etat entretient un dialogue ; organismes de réflexion et d'appui à la recherche académique ; opérateurs intervenant directement pour favoriser le développement d'entreprises de l'ESS, soit sous forme d'accompagnement entrepreneurial, soit sous forme d'aide à l'accès aux financements nécessaires à leur activité.

*2/ Soutien aux structures territoriales de l'ESS (32,9 M€ en AE et CP)*

- Urgenc'ESS (30 M€ en AE et CP) : le montant important des crédits dédiés au soutien territorial se caractérise par la mise en place en 2021, à titre exceptionnel pour faire face à la crise sanitaire, d'un fonds d'urgence à destination des petites structures de l'ESS. Dans le cadre de ce dispositif ont été effectués le versement de subventions de 5 000 € ou 8 000 € à un nombre important de structures de moins de 10 ETP, en fonction de critères tenant compte de la dégradation de leur situation financière.
- Le financement des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), à hauteur de 1,6 M€ en AE et CP.
- La relance au second semestre 2022 des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) : 1,3 M€ en AE et CP dédiés :
  - à la création d'un bouquet de services à l'attention des PTCE existants et émergents ;
  - au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent « PTCE émergents » en mai 2021 : 15 structures ont été sélectionnés et bénéficient, en plus de l'accès au bouquet de services PTCE, de 100 k€ de subvention sur 2 ans afin d'accélérer leur émergence.

Le coût des PTCE en année pleine sera de 2,5 M€ en AE et CP (première année pleine en 2022). Ce dispositif fera l'objet d'une demande de création d'une sous-action dédiée dans le PLF 2023.

*3/ Soutien à l'IIS (3,1 M€ en AE et 1,0 M€ en CP)*

Les crédits dédiés au soutien à l'investissement à impact social ont porté sur le financement de plusieurs acteurs favorisant l'émergence en France de pratiques d'investissement à impact (0,6 M€ en AE et CP), ainsi que sur le financement des Contrats à Impact (2,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP). Les dépenses en AE sur les Contrats à Impact correspondent à la participation de la DG Trésor en tant que tiers-payeur au projet porté par Médecins du Monde ( CI AILSI - Alternative pour l'Incarcération par le Logement et le suivi Intensif) qui a été signé en octobre 2021.

*4/ Développement européen et international (0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP)*

S'agissant du développement de l'ESSR à l'échelle européenne et internationale, les dépenses d'intervention se sont élevées à 172 k€ en AE et 121 k€ en CP décomposés de la manière suivante :

- 35 k€ au titre de la contribution française à l'OCDE portant sur le programme LEED (développement économique et création locale d'emplois).
- 137 k€ en AE et 85 k€ en CP au titre du soutien au secrétariat de l'Alliance « Pact-for-Impact », lancée en 2019 afin de réunir Etats, organisations internationales et organismes de l'ESS en vue de la promotion à l'échelle internationale des acteurs de l'ESS, ainsi que de leurs réalisations les plus innovantes. Pact-for-Impact cible tout particulièrement des initiatives destinées à mobiliser des Etats et/ou des organisations internationales qui mobilisent des programmes de soutien public aux entreprises de l'ESS. Son secrétariat est assuré par un prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché public à bons de commande. L'écart entre AE et CP s'explique par un bon de commande couvrant le dernier trimestre 2021 et le premier trimestre 2022.

**Sous- action 2. Dispositif local d'accompagnement (DLA) (12,3 M€ en AE et 12,7 M€ en CP)**

Le DLA accompagne les entreprises de l'ESS dans la consolidation de leur modèle économique dans un objectif de développement des emplois et des projets portés par ces structures. Présent sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer, le DLA propose un accompagnement sur mesure et gratuit à près de 6000 bénéficiaires chaque année.

Dans ce cadre, les structures bénéficient d'un parcours d'accompagnement mis en œuvre par des chargés de mission DLA au sein d'opérateurs au niveau départemental et régional. Ces opérateurs sont désignés (au sein de chaque département et région) à travers des appels à projets de 3 ans (2020-2022), et financés par l'intermédiaire d'un

financement socle assuré par l'Etat et la Caisse des Dépôts, ainsi que de financement complémentaires variant selon chaque région (conseil régional, EPCI, fonds européens, etc.).

La gestion de l'intégralité de ces crédits d'intervention est déléguée aux services déconcentrés auprès des DREETS qui attribuent, via des conventions, des subventions aux opérateurs des DLA locaux.

L'écart entre la programmation (10,4 M€ en AE et CP inscrits au PAP 2021) et l'exécution (12,3 M€ en AE et 12,7 M€ en CP) s'explique par la volonté du Secrétariat d'Etat à l'ESSR d'augmenter cette enveloppe de 2 M€ de manière pérenne compte tenu du nombre d'entreprises bénéficiaires et de la bonne performance du dispositif.

L'écart d'exécution de 0,4 M€ entre les AE et le CP s'explique par le solde en 2021 de restes à payer sur les conventions conclues entre les DREETS et les opérateurs des DLA locaux au titre de l'année 2020.

**Stratégies économiques**

Programme n° 305 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>					<b>14 500</b>	<b>3 500</b>
Transferts					14 500	3 500
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	5 000	5 000			5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>			<b>19 500</b>	<b>8 500</b>
Total des transferts	5 000	5 000			19 500	8 500